Sphères Sonores 2027 – Musiques actuelles

# RÈGLEMENT

L’inscription au concours implique la connaissance, l’acceptation et le respect du règlement et du déroulement du concours dans son ensemble par tous les musiciens.
Ce règlement sera considéré comme connu des candidats.

## CRITERES D’ADMISSIBILITÉ

Le programme est destiné aux artistes solistes et aux groupes dont au moins un des membres réside en Province de Liège et qui proposent des compositions originales.

## LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES GROUPES

En s'inscrivant, tous les musiciens du groupe s'engagent à participer activement à l’ensemble des activités de coaching, d’ateliers de formation, de résidences, de sessions en studio prédéfinies entre le groupe et l’équipe durant les deux années d’accompagnement (décembre 2026 à décembre 2028).
L’équipe se réserve le droit d'exclure un groupe qui ne respecterait pas ces consignes.

## DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE :

12 octobre 2026, à minuit uniquement via la fiche d'inscription en ligne.

## PRÉ-SÉLECTION

Un jury composé de professionnels du secteur musical se réunira en octobre 2026 pour sélectionner les 6 groupes qui participeront à la finale.

## LE MODE DE SELECTION DES GROUPES

Les groupes complètent la fiche d'inscription en ligne, avant le 12 octobre 2026, minuit.
Les titres sont écoutés par les membres du jury lors de la sélection d’octobre.

Les groupes non sélectionnés sont prévenus par courriel, sans retour ni commentaire du jury.
Les groupes sélectionnés seront prévenus et invités à participer à une finale « live » au Kultura (Liège), le samedi 28 novembre 2026. C'est lors de cette soirée que seront sélectionnés les 4 lauréats finaux, et que seront remis les éventuels prix de nos partenaires aux finalistes de leur choix.
Les 4 lauréats bénéficieront de l'entièreté du programme d'accompagnement. Les autres finalistes, quant à eux, seront invités à suivre la totalité des formations communes.

## MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au programme d'accompagnement est gratuite. L'équipe prend en charge les frais d'accueil, les salaires des intervenants (coaches, musicien-conseil, ingénieurs du son), les taxes, les assurances, la promotion de ses supports.
Les frais liés aux déplacements et aux extras (boissons, parking, achats divers...) ne sont pas pris en charge par nos soins.

## PROMOTION DU GROUPE

Le groupe autorise l'équipe à diffuser la photo libre de droits fournie par le groupe, sa biographie et un lien vers son site Internet, sa page Facebook et autres plateformes Web.
L'équipe préviendra le groupe en cas d'organisation de toute autre action promotionnelle.

## LIMITES DE NOS MISSIONS

Nous ne percevrons pas de droits, de royalties ou de points sur les travaux enregistrés dans le cadre du programme d'accompagnement.
Le groupe reste propriétaire des enregistrements réalisés.

Contact
Tél.: 04 279 54 43
Email: spheressonores.accompagnement@provincedeliege.be